



Rapport d'activité 2020

Accueil et Soins

Accueil de Jour Eurêka Avril 2021



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

N° FINESS : 870016375

Accueil de Jour / Section d'Animation

ZAC La Ribière
17 Rue Archimède
87000 LIMOGES

Contenu

1. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	4
2. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER EN HAUTE-VIENNE	5
3. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	7
3.1. L'agrément	7
3.2. L'implantation et l'architecture.....	8
3.3. Les missions.....	8
3.4. Les équipes, l'organigramme	9
3.5. Les évolutions en 2020.....	10
4. LA POPULATION ACCUEILLIE.....	11
4.1. Les entrées et les sorties	11
4.1.1. Les admissions	12
4.1.2. Les sorties	13
4.1.3. La liste d'attente.....	14
4.2. Le profil des personnes accueillies.....	16
4.2.1. Typologie du handicap	16
4.2.2. Répartition Hommes/ femmes.....	17
4.2.3. Données relatives aux classes d'âge.....	18
4.2.4. Durée de séjour	19
4.2.5. Mesures de protection	19
4.2.6. Répartition des domiciles de secours.....	20
4.2.7. Situation des personnes accueillies.....	21
4.3. Données relatives à l'activité	22
4.3.1. L'absentéisme.....	22
4.3.2. Les hospitalisations	23
4.3.3. Les journées réalisées.....	24
4.4. L'accueil des visiteurs et des stagiaires	24
4.4.1. Les visites d'établissement.....	24
4.4.2. Les périodes de découverte	25
5. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT	25
5.1. Les projets individualisés réalisés en 2020.....	25
5.2. Les accompagnements au service des projets individualisés	29
5.2.1. L'accompagnement à l'autonomie.....	29

5.2.2.	L'accompagnement pour la participation sociale	29
5.2.3.	L'accompagnement à la santé (tous les établissements et services).....	29
5.2.4.	L'accompagnement et le soutien psychologique	30
5.2.5.	La coordination au service d'un accompagnement global.....	31
5.3.	Les prestations au service des projets individualisés	32
5.3.1.	Les activités artistiques et culturelles	32
5.3.2.	Les activités de maintien des acquis	33
5.3.3.	Les activités de bien être	34
5.3.4.	Les activités physiques adaptées.....	34
5.4.	Les actions de prévention et de sensibilisation.....	35
5.4.1.	La prévention et l'éducation à la santé	35
5.4.2.	L'usage d'internet et des réseaux sociaux.....	35
6.	PARTENARIAT AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT	35
6.1.	Les projets spécifiques	35
6.2.	Les partenariats professionnels	35
6.3.	Les partenariats de santé	35
6.4.	L'intervention d'association bénévole	35
7.	L'EXPRESSION DES USAGERS	36
7.1.	Le conseil de la vie sociale.....	36
7.2.	Les enquêtes de satisfaction	36
7.3.	Groupes de paroles ou d'expression	36
8.	LES EVENEMENTS OU LES DEFIS RELEVES EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE	36
9.	LA DEMARCHE QUALITE	37
9.1.	Gestion des risques	38
9.2.	Les formations au service de la qualité de l'accompagnement	38
9.3.	Groupes de travail ou projets spécifiques.....	38
9.4.	La révision des outils de la loi 2002-2.....	38
9.5.	Les évaluations réalisées	39
	Aucune réévaluation n'a été engagée cette année.	39
9.6.	Les formations au service de la qualité de l'accompagnement	39
9.7.	Suivi du plan d'actions de l'année	39

1. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

1961-2021

60 ans d'existence – 90 établissements et services – 3 000 personnes accompagnées

De ses origines, la Fondation des Amis de l'Atelier garde profondément ancrée en elle cette conviction que toute personne porte en elle une richesse à même de se révéler dans un environnement propice. Elle entend donc créer les conditions pour cela et ainsi contribuer à construire une société dans laquelle chacun trouve sa place, en se mettant au service des personnes à risque d'exclusion et, plus spécifiquement des personnes qui souffrent d'un handicap et doivent vivre dignement avec. À cet effet, elle met l'accent sur la primauté et l'unicité de la personne, le refus de la fatalité, l'espérance, l'authenticité et la prise en compte de la spiritualité dans le respect de la laïcité.

La Fondation des Amis de l'Atelier se place dans la perspective d'apporter le meilleur accompagnement qui soit pour chaque personne accueillie, sans distinction, et pour cela d'agir à tous les niveaux qui y participent : terrain, administratif ou logistique.

L'action de la Fondation se déploie tout particulièrement avec l'objectif de répondre aux ambitions suivantes, posées par la gouvernance de la Fondation, à savoir l'accueil et respect de l'expression de la personne, une démarche résolument inclusive et le fait d'être force de proposition et d'innovation.

Ces valeurs et ces ambitions ainsi réaffirmées par le Conseil d'Administration, ce sont alors les professionnels de la Fondation qui ont travaillé de manière collaborative pour définir la stratégie de mise en œuvre.

651 salariés et usagers ont ainsi participé et travaillé, dans le cadre de 70 réunions, sur la déclinaison stratégique et la proposition de 236 actions.

La déclinaison stratégique de ce nouveau Projet ainsi construite réaffirme les enjeux « cœur de métier » suivants :

- affirmer la primauté de l'exercice du droit commun dans l'accueil et l'accompagnement,
- favoriser l'émergence de l'auto-détermination et adapter l'accompagnement à ce principe,
- développer une expertise et garantir un socle commun de pratiques, quelle que soit la typologie du handicap,
- agir en direction des aidants en offrant à l'entourage (famille et proches) des dispositifs de soutien, d'information, de formation, de répit et d'accompagnement,
- développer une culture médicale et soignante au service de la politique médicale et de prévention,
- relever le défi des nouvelles technologies en favorisant l'acculturation numérique au service de l'inclusion des usagers.

Ces priorités concernant notre cœur de métier seront soutenues par une organisation et un management adaptés aux évolutions des politiques publiques et aux ambitions de la Fondation et par le développement d'un dispositif de pilotage permettant l'efficacité globale de la Fondation au travers de la définition d'indicateurs de pilotage pertinents et efficaces et de la mise en place d'un contrôle interne.

La Fondation s'engage à insuffler une politique de gestion des risques apprenante, maîtriser la capacité de développement et favoriser l'innovation pour répondre aux besoins actuels et futurs et structurer et favoriser les partenariats. Enfin, elle mettra tout en œuvre pour favoriser une culture commune au sein de la Fondation et pour renforcer la formation interne par la structuration du service formation.

2. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER EN HAUTE-VIENNE

La Fondation des Amis de l'Atelier est implantée depuis 2008 dans le département de la Haute-Vienne. Implantée en Ile de France, elle répond positivement en 2008 à la demande de reprise de 4 établissements et services situés à Saint Just le Martel près de Limoges. Ce site né après guerre comprenait un ESAT, un foyer d'hébergement, un SAVS et un foyer de vie. Dès la reprise, des projets de rénovation, de relocalisation et d'extension sont lancés et obtiennent tous l'accord favorable du CROSMS et des financeurs.

Les projets menés par la Fondation porte à six le nombre d'établissements médico-sociaux dans le département de la Haute-Vienne et amènent à une forte augmentation des places: un ESAT de 113 Etp, un SAVS de 45 places, un EANM de 61 places, un FAM de 15 places, un Foyer de vie de 14 places, un accueil de jour de 19 Etp.

La signature du premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (2018 – 2021) entre la Fondation, l'ARS de la Nouvelle Aquitaine et le département de Haute Vienne intervient alors que le projet de Département de la Fondation en Haute-Vienne est en cours de finalisation. A la croisée du projet stratégique de la Fondation, du schéma départemental et régional, ce CPOM, engage les établissements dans une logique de transformation et de pérennisation de leur offre. Dans l'objectif d'en faire un outil opérationnel, ce projet est le fruit de la collaboration des cadres des établissements, de la direction générale de la Fondation et des financeurs. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques :

⇒ **Inscrire la Fondation dans la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous »**

Afin de faciliter les évolutions des projets de vie des personnes accompagnées, la Fondation a structuré son organisation autour de plateformes. Chaque plateforme dispose d'une cellule d'orientation permettant de regrouper l'ensemble des acteurs et de partager autour de différentes situations. L'objectif est ainsi de trouver la ou les solutions les plus adaptées possibles. La Fondation dispose déjà d'un large réseau de partenariats, qui reste à étoffer afin de développer des réponses davantage individualisées et inclusives. Elle doit poursuivre son effort pour inscrire son action au sein des évolutions du secteur : **« comment offrir une solution d'accueil et d'accompagnement à chacun pour éviter les ruptures de parcours ? »**

⇒ **Favoriser l'approche populationnelle par type de handicap**

La proportion de personnes handicapées souffrant de handicap psychique augmente chaque année au sein de la population accueillie dans les établissements de la Fondation. Au cours des quatre prochaines années, la barre des 50% de personnes avec un handicap psychique devrait être franchie. La Fondation a déjà tissé des partenariats et signé des conventions avec les principaux acteurs du secteur de la santé mentale de Limoges. Il convient de renforcer ce travail partenarial et de

développer une réelle expertise au sein des établissements afin de répondre de manière ajusté aux besoins du territoire : **« comment améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes présentant un handicap psychique ? »**

La moyenne d'âge de la population accueillie dans les établissements augmente, entraînant l'apparition de nouveaux besoins : **« comment adapter l'offre à l'évolution des besoins liés au vieillissement de la population accueillie ? »**

Les établissements de la Fondation sur le territoire n'ont pas développé de compétences autour de l'autisme bien que la demande commence à émerger du jeune public orienté dans nos établissements : **« comment offrir aux personnes identifiées TSA actuellement accueillies un accompagnement et/ou des solutions d'accompagnement adaptées ? »**

⇒ **Adapter aux nouveaux besoins en favorisant l'inclusion sociale et professionnelle**

La réorganisation récente de la Fondation sur le territoire a favorisé l'inclusion des personnes accompagnées et le développement d'offres en faveur de l'autonomisation. La demande est de plus en plus importante des personnes plus jeunes mais aussi des personnes plus avancées en âge qui demandent à sortir d'un milieu institutionnel. Ce virage inclusif devra s'intensifier dans les prochaines années pour favoriser l'accès au travail en milieu ordinaire, l'accompagnement professionnel ou scolaire des plus jeunes ou de l'accueil familial : **« quel que soit le besoin en matière de socialisation, comment garantir le caractère inclusif de la prestation ? »**

La population accueillie en Foyer d'Hébergement exprime de nouvelles demandes suite à sa relocalisation en centre-ville et l'arrivée de jeunes en quête d'émancipation. Face à son faible taux d'occupation, l'établissement doit rénover son projet d'établissement, changer ses modalités d'accueil et d'accompagnement et bâtir une communication qui permettrait de trouver une nouvelle dynamique : **« comment répondre aux évolutions des attentes du public accueilli en matière d'hébergement ? »**

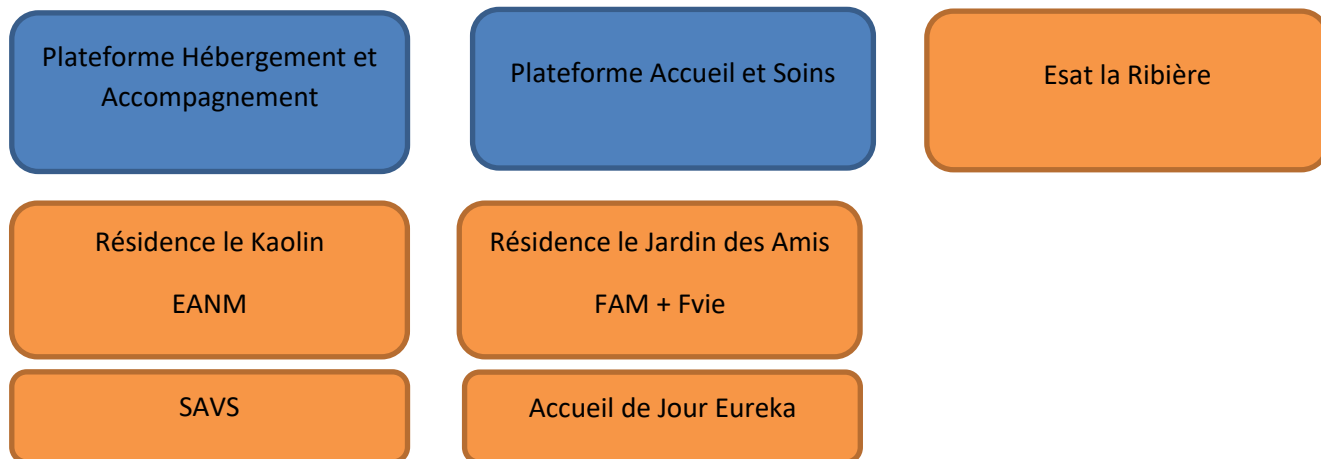
⇒ **Garantir la pérennité financière des structures et un management de qualité**

L'organisation en plateforme a permis d'optimiser les ressources des établissements de la Fondation sur le territoire. La rénovation des autorisations donnera une plus grande flexibilité d'accueil permettant d'améliorer ainsi les taux d'occupation des structures en difficultés. Cet effort doit se poursuivre afin d'assurer une utilisation optimale des ressources financières des établissements : **« comment maintenir une gestion performante ? »**

Les établissements de la Fondation sont en complète conformité concernant la réglementation des outils de la démarche qualité. En revanche, le suivi des actions reste complexe : **« comment optimiser le pilotage des établissements ? »**

Le schéma d'organisation actuel est le suivant :

- 2 plateformes regroupant chacune deux établissements ou services pilotées chacune par un directeur
- 1 établissement piloté par un directeur



3. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Date de création :

L'Accueil de jour a ouvert le 1er janvier 2009. Son ouverture répond au besoin d'accueil en journée et à temps séquentiel de personnes à domicile bénéficiant d'une orientation foyer de vie.

La Section d'animation adossée à l'accueil de jour accueille des personnes à domicile avec une notification Section d'Animation en activité en ESAT avec un aménagement du temps de travail selon la fatigabilité de l'utilisateur, sortantes d'ESAT mais également pour ceux et celles avec un projet d'insertion professionnelle par le biais de dispositif de droit commun. Un accompagnement est donc proposé pour mettre en œuvre une préparation progressive à l'évolution du projet professionnel. La relocalisation a permis d'ouvrir la Section d'animation aux travailleurs d'autres ESAT que celui géré par la Fondation.

3.1. L'agrément

Agrément : 19 Equivalent Temps Plein

- Accueil de Jour : 13 ETP (CDAPH-FdV) pour l'accueil de personnes en situation de handicap psychique et/ou mental à partir de 18 ans sans limite d'âge
- Section d'Animation : 6 ETP (CDAPH – SA) pour l'accueil de personnes en situation de handicap psychique et/ou mental à partir de 18 ans ayant un projet d'insertion professionnelle et jusqu'au départ en retraite

3.2. L'implantation et l'architecture



Localisation : ZAC La Ribière – proche centre ville – locaux partagés avec l'ESAT La Ribière.

3.3. Les missions

L'ouverture de la structure est fixée selon les deux cahiers des charges, de l'Accueil de Jour et de la Section d'Animation, à 250 jours par an.

La capacité d'accueil est pour 19 ETP sans hébergement au rythme de 1 à 4.5 journées par semaine avec deux modalités :

- L'Accueil de jour : accueil à temps plein ou à temps partiels
- La Section d'animation : accueil au moins à mi-temps

Les possibilités de montée en charge sont de 42 personnes accompagnées simultanément.

La file active est de 47 personnes

L'Accueil de jour dans ses missions s'inscrit au sein d'un accompagnement personnalisé et partagé et donc :

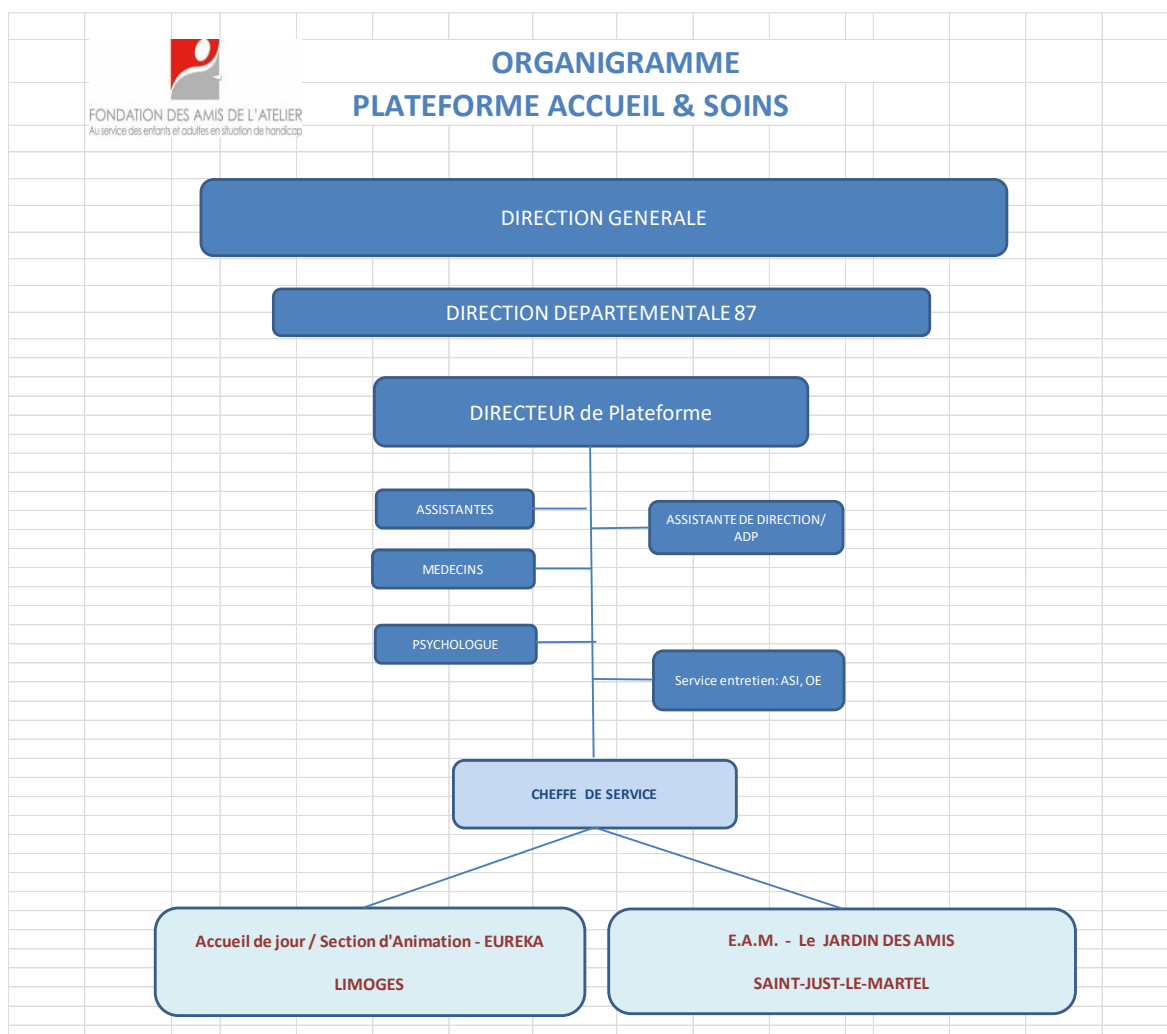
- Soutient le maintien à domicile et apporte une aide aux aidants
Et,
- Offre une modalité d'essai ou d'expérimentation dans l'accompagnement au parcours de la personne afin de :
 - Faciliter les évolutions et accompagner les changements
 - Stimuler et amener les personnes vers un projet

La Section d'Animation dans ses missions facilite l'entrée, accompagne le maintien en situation de travail des personnes ou accompagne leur évolution en prévision d'une fin de carrière ou d'une nouvelle orientation :

- a) Favorise le maintien ou le développement de l'autonomie fonctionnelle, des capacités intellectuelles et sociales des personnes accueillies
- b) Intervient en alternative des temps de travail afin de préparer la personne handicapée dans son positionnement au sein d'un collectif de travail
- c) Facilite les évolutions et accompagne les changements de situation et de statut en agissant sur les compétences sociales et comportementales
- d) Stimule et amène les travailleurs en difficulté à réamorcer un projet
- e) Soutient les aptitudes, dans le cadre du projet global de la personne et renforcer les savoirs faire et être par l'utilisation de supports éducatifs adaptés
- f) Observe la personne dans un autre environnement que celui du poste de travail afin de préciser son profil ou son projet.

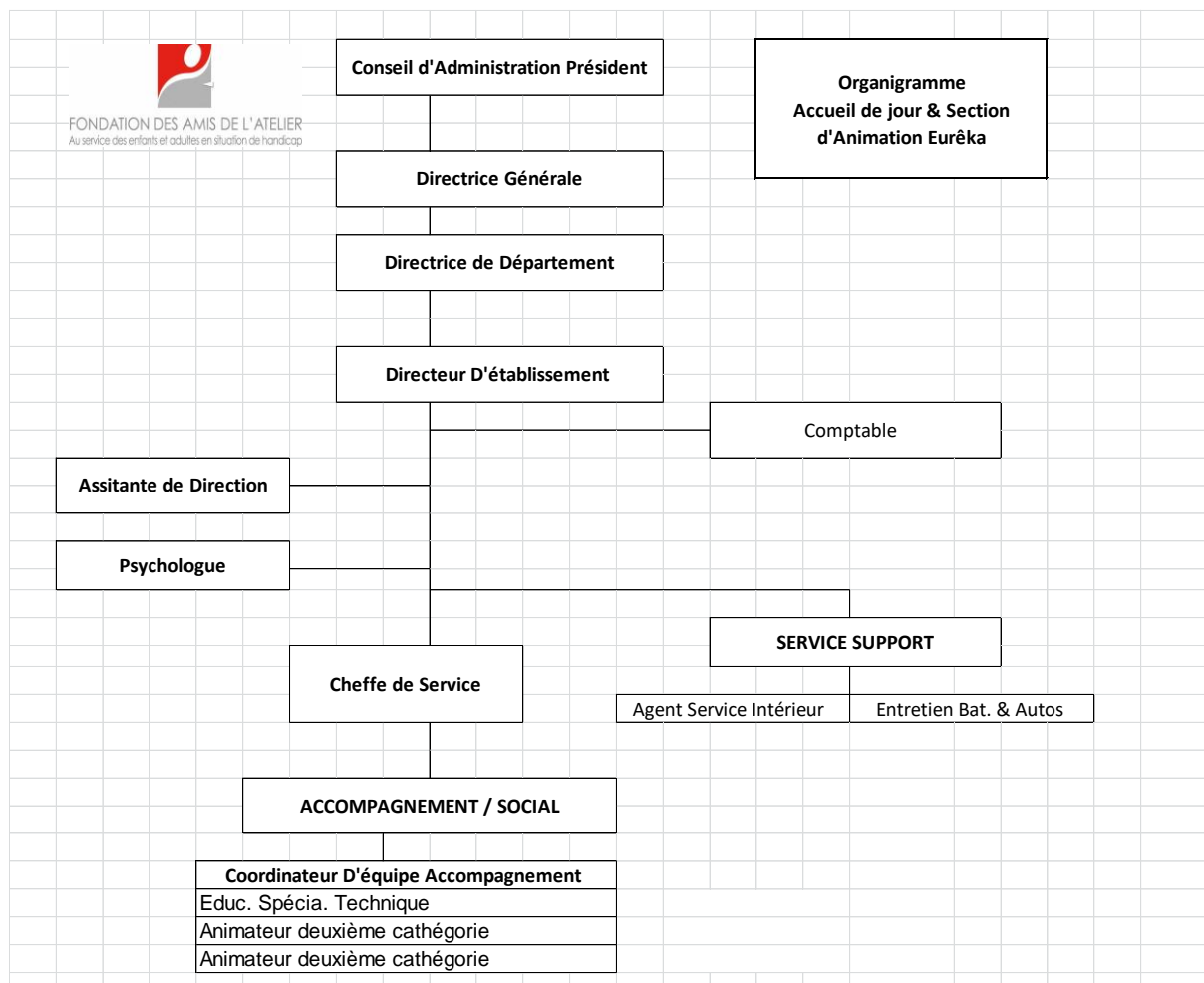
3.4. Les équipes, l'organigramme

L'établissement est rattaché à la plateforme Accueil & Soins en réponse aux besoins du territoire mais également à la gestion du parcours de la personne accueillie.



3.5. Les évolutions en 2020

L'établissement sur cette période a été rattaché à la Plateforme Accueil & Soins. Il est désormais intégré dans un dispositif de parcours de la personne accompagnée. Les réunions de plateforme finalise une réponse plus affinée aux demandes des usagers et favorise les orientations d'une structure à l'autre.



4. LA POPULATION ACCUEILLIE

Au 31 décembre 2020, le Centre d'Accueil de Jour Euréka accompagne **35** personnes :

➤ Accueil de Jour : **22** personnes bénéficiant d'une orientation vers un foyer de vie / occupationnel ou vers un établissement d'accueil non médicalisé ;

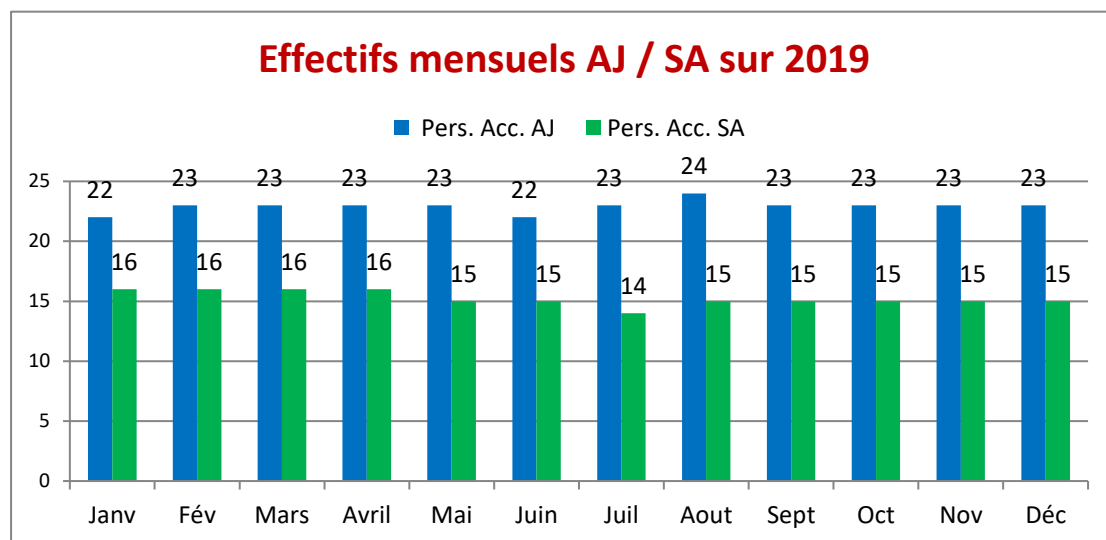
➤ Section Animation : **13** personnes bénéficiant d'une orientation vers section d'animation ou vers un établissement d'accueil non médicalisé.

Fil active pour l'année 2020 : 44 personnes accueillies.

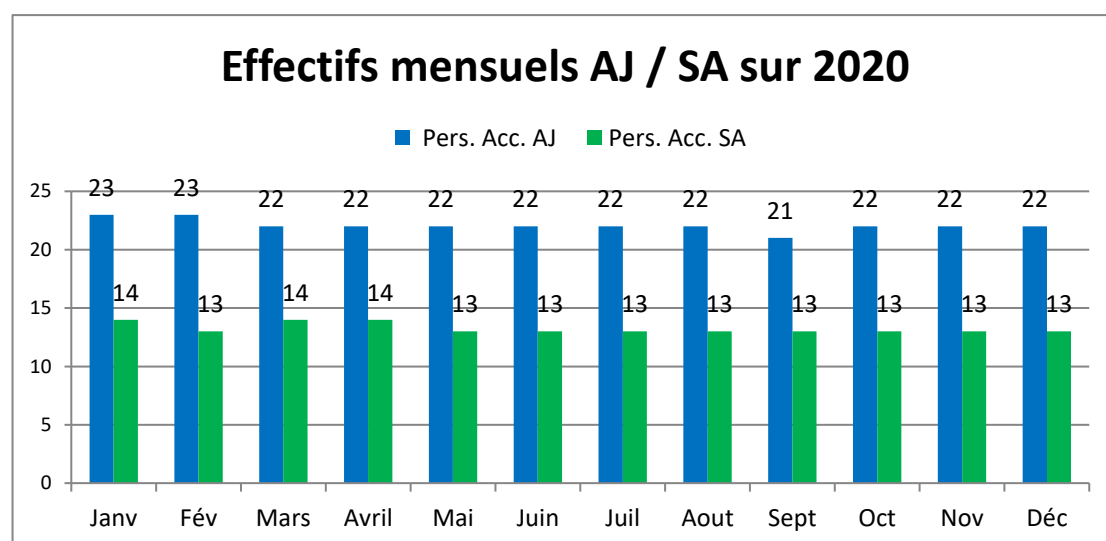
- Sur l'Accueil de jour : 26 usagers
- Sur la Section d'animation : 18 usagers

4.1. Les entrées et les sorties

Effectifs en **2019** :



Effectifs en **2020** :



On constate sur l'année 2020, une « légère » diminution des effectifs.

En 2019 sur l'Accueil de jour, la moyenne des effectifs sur ce service était de **22.92** personnes. En 2020 celle-ci est de **22.08** personnes, soit une diminution de 0.84 point.

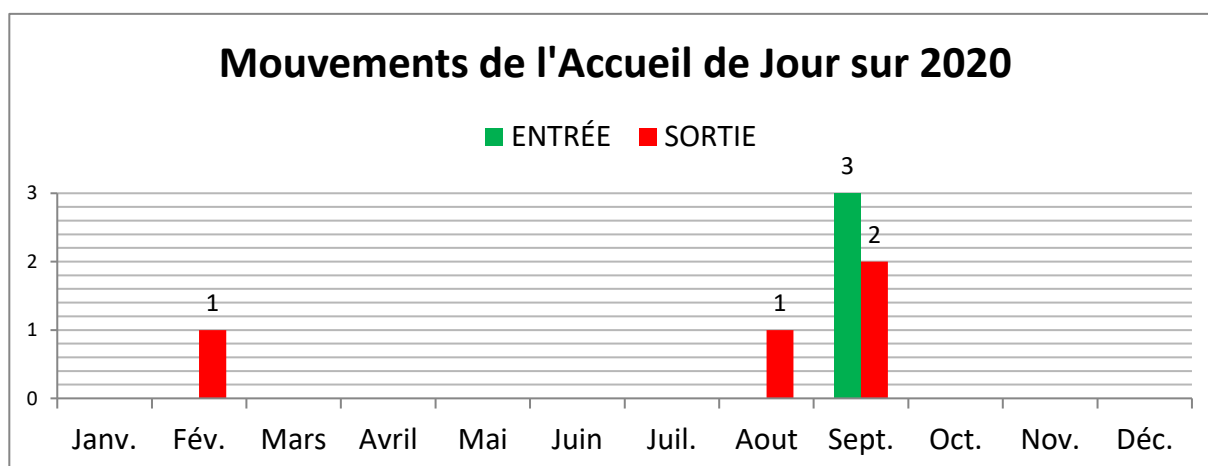
Même constat pour la Section d'Animation. La moyenne des effectifs sur ce service était de **15.25** personnes. En 2020 celle-ci est de **13.25** personnes, soit une diminution de 2 points.

Cette « légère » diminution est dû au fait qu'en 2020, il y'ait eu plus de personnes sortantes que entrantes (cf. parties 4.1.1. et 4.1.2.).

4.1.1. Les admissions

Sur l'année 2020, l'établissement a admis 6 personnes au total : 3 personnes sur l'Accueil de Jour et 3 personnes sur la Section Animation.

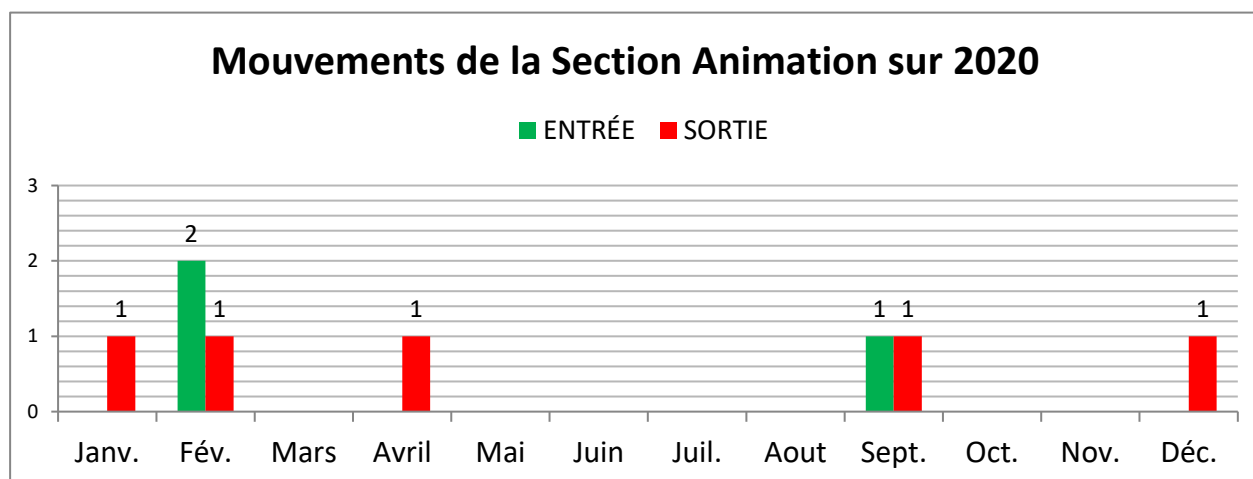
Concernant l'Accueil de Jour :



3 personnes ont été admises au cours du mois de septembre sur l'année 2020, contre 4 en 2019 et 6 en 2018 :

- 07 septembre 2020 : un homme de 34 ans sous curatelle, vivant au domicile familial. Diagnostic tardif, suivi pendant 10 ans en hôpital psychiatrique, ne travaille pas. La situation familiale est difficile, ses proches souhaitent du répit, un accueil temporaire durant 2 semaines à temps complet lui a été proposé et concluant.
- 07 septembre 2020 : une femme de 39 ans sous tutelle, vivant un domicile familial. Celle-ci avait intégrée la Section Animation en novembre 2018. Déclarée inapte au travail, elle a pu intégrer. L'Accueil de Jour à temps complet.
- 21 septembre 2020 : un jeune homme de 23 ans sous tutelle, vivant au domicile familiale. Aucun stage en foyer de vie en internat ou en externat n'avait été concluant depuis sa sortie en IME. Un 1^{er} stage sur l'Accueil de Jour, en novembre 2018 avait dû être écourté. Un 2nd stage en novembre 2019 soit 1 an plus tard l'avait réconforté dans son projet d'intégrer un foyer de vie.

Concernant la Section d'Animation :



- février 2020 : un homme de 36 ans sous curatelle, vivant au domicile familial. A réalisé un stage en septembre 2019, son travail en SAT à temps partiel lui a permis d'intégrer la Section Animation 2 demi-journée par semaine.
- septembre 2020 : un homme de 22 ans sous tutelle. Sortant d'IME avec des stages en ESAT concluants, son entrée a pour objectif d'adopter de façon progressive un rythme de travail et de mettre en place un partenariat avec l'ESAT.

Accueil temporaire sur l'année :

- Il s'agit de l'homme de 34 ans admis sur l'Accueil de Jour le 07 septembre 2020.

4.1.2. Les sorties

Sur l'année 2020, 9 personnes sont sorties des effectifs :

- 4 personnes de l'Accueil de Jour
- 5 personnes de la Section d'Animation.

Concernant l'Accueil de Jour :

- février 2020 : un homme de 24 ans. Celui-ci a souhaité mettre fin à son accompagnement pour raison personnelle. Il n'a pas été orienté vers un autre établissement d'accueil. *Il a été accompagné pendant 2 ans, 10 mois et 23 jours.*
- août 2020 : un homme de 61 ans sous tutelle, celui-ci vivait au domicile d'un ami. Au vu des pathologies du vieillissement avancées de cet ami, une admission en foyer de vie en internat devenait nécessaire pour sa sécurité. Cela faisait partie également d'un objectif dans son projet individuel d'accompagnement, travaillé avec la tutrice. *Il a été accompagné pendant 2 ans, 3 mois et 3 jours.*
- septembre 2020 : il s'agit de l'homme de 34 ans sous curatelle, en accueil temporaire pendant 2 semaines à temps complet. Il sera par la suite, inscrit sur la liste d'attente de l'Accueil de Jour.

- septembre 2020 : un homme de 32 ans, vivant au domicile familial. Au vue de l'épidémie de la COVID 19 et de l'état de santé fragile de celui-ci et de sa famille, ceux-ci ont préféré déménager en Creuse (23) dans leur résidence secondaire pour plus de sécurité. Il a été convenu de l'inscrire sur la liste d'attente automatiquement et pourra par la suite suivant l'évolution de celle-ci, être à nouveau accueilli à l'Accueil de Jour. Il a été accompagné pendant 11 ans, 7 mois et 23 jours.

Concernant la Section Animation :

- janvier 2020 : une femme de 53 ans, sous curatelle. Vivant à son propre domicile et ne travaillant plus, celle-ci était de plus en plus absente de la Section d'Animation. Elle a souhaité mettre fin à son accompagnement pour raison familiale. Elle n'a pas été orientée vers un autre établissement d'accueil. *Elle a été accompagnée pendant 1 an, 6 mois et 9 jours.*
- février 2020 : un homme de 49 ans, sans mesure de protection, travailleur en ESAT. *Il a été admis seulement 4 mois et 20 jours* et était souvent absent. Ayant peu de motivation, il a souhaité ne pas poursuivre.
- avril 2020 : une jeune femme de 20 ans, sous curatelle. Elle vit en foyer d'hébergement, l'objectif est alors de l'accompagner progressivement dans la vie professionnelle. Malgré plusieurs tentatives, celle-ci est souvent absente et a souhaité arrêter son accompagnement. *Elle a été accompagnée pendant 1 an, 11 mois et 5 jours.*
- septembre 2020 : il s'agit d'une femme de 39 ans, sous tutelle, vivant un domicile familial. Déclarée inapte au travail, elle a pu intégrer l'Accueil de Jour à temps complet. *Elle a été accompagnée pendant 1 an, 10 mois et 10 jours.*
- décembre 2020 : un homme de 51 ans, sous curatelle, vivant en foyer d'hébergement. *Il était accompagné depuis 5 ans et 1 jour*, dans la recherche d'un foyer de vie en internat. Ce projet a abouti.

4.1.3. La liste d'attente

La procédure d'admission de l'établissement se déroule de la manière suivante :

- 1 : Réception et enregistrement du dossier complet de la demande d'admission.**
- 2 : Etude du projet d'admission : une rencontre avec la/le responsable et la/le psychologue de l'établissement est proposée à la personne.**
- 3 : Etude et enregistrement du dossier sur la liste d'attente.**

Au cours de l'année 2020, sur les 6 personnes admises sur les 2 services, 5 personnes étaient inscrites sur liste d'attente.

La personne admise sans inscription préalable sur la liste d'attente est une femme de 39 ans intégrée la Section Animation depuis novembre 2018. Déclarée inapte au travail, elle a intégré l'Accueil de Jour à temps complet.

Liste d'attente au 31 / 12 :

- 7 sur l'Accueil de Jour,
- 1 sur la Section d'Animation.

Sur les 8 personnes inscrites :

- 7 sont des hommes ;
- 7 inscrits ont réalisés une visite de l'établissement et 1 inscrit a été déjà accueilli ;
- 7 inscrits ont une mesure de protection.

Il est à remarquer que tous vivent au domicile familial.

Concernant la liste de l'Accueil de Jour :

- 3 ont réalisé un stage de découverte ou un accueil temporaire en 2020 ;
- 1 inscrit *dépend* du département de l'Essonne (91) ;

1	Homme de 53 ans sous curatelle	Ancien travailleur en CAT – est aujourd'hui isolé et inactif à son domicile – la distanciation géographique est problématique
2	Homme de 21 ans sous tutelle	Orienté par un IME –ses projets professionnels n'ont pas abouti – il doit intégrer un établissement pour adultes – la distanciation géographique est problématique
3	Homme de 34 ans sous curatelle	Long suivi en hôpital de jour – Situation complexe - Accueil Temporaire proposé
4	Homme de 20 ans sous tutelle	Orienté par un IEM – il doit intégrer un établissement pour adultes – l'accueil de jour sera un tremplin vers un établissement plus adapté
5	Homme de 21 ans sous curatelle	A été dans 3 IME – a été déclaré inapte au travail - la recherche d'un foyer de vie en région parisienne est très difficile – la famille a pour projet de déménager en Haute-Vienne
6	Homme de 32 ans sans mesure de protection	A quitté l'Accueil de jour pour déménager temporairement en Creuse à cause de la COVID 19 – réintégrera l'A.J. dès que la situation lui permettra
7	Homme de 20 ans sous habilitation familiale	Orienté par un IME – ses projets professionnels n'ont pas abouti – il doit intégrer un établissement pour adultes

Concernant la liste de la Section Animation :

1	Homme de 20 ans sous tutelle	A été en IME et est orienté par un SESSAD – vit en autonomie – souffre d'isolement – il doit progressivement entrer dans le monde du travail
---	------------------------------	--

4.2. Le profil des personnes accueillies

4.2.1. Typologie du handicap

Déficiences Principales :

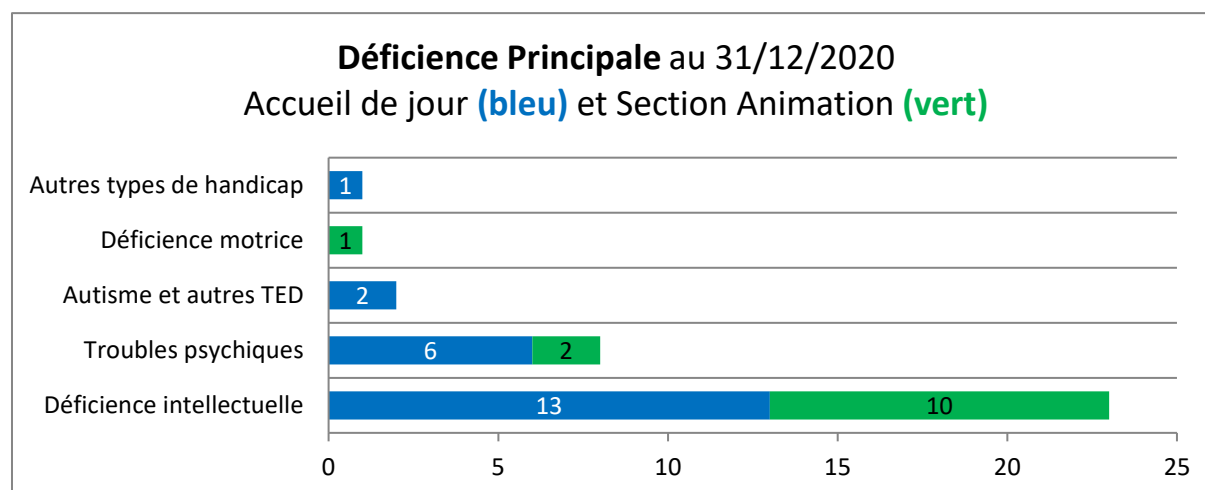


Tableau en pourcentage :

	2020	2019	2020	2019	2020
Déficiences Principales	AJ	AJ	SA	SA	TOTAL
Déficiences intellectuelles	59%	61%	77%	60%	66%
Troubles psychiques	27%	26%	15%	33%	23%
Autisme et autres TED	9%	9%	0%	0%	6%
Déficiences motrices	0%	0%	8%	7%	3%
Autres types de handicap	5%	4%	0%	3%	3%

**Les données ci-dessus sont arrondies à l'entier supérieur*

Comme les années précédentes, on observe une dominante de la déficience intellectuelle en déficience principale : **66% de la population accueillie** en Accueil de Jour et en Section Animation :

- déficiences intellectuelles représentent 66%
- troubles psychiques représentent 23%.

Ces deux types de déficience constituent à eux seuls **89%** du public.

En 2019, les personnes accueillies en Section d'Animation représentaient 33% des troubles psychiques. Aujourd'hui seulement 15% l'ont pour déficience principale au bénéfice des déficiences intellectuelles qui elles augmentent de 17 points (60% → 77%).

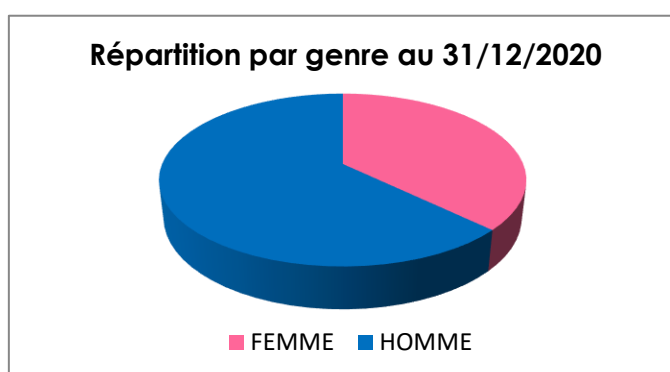
Déficiência Secondaire :

Déficiência Secondaire	AJ	SA	TOTAL
Déficiência intellectuelle	4.5%	15.4%	9%
Troubles psychiques	0%	15.4%	6%
Troubles du comportement et de la communica°	27.3%	15.4%	23%
Troubles du langage et de l'apprentissage	4.5%	0%	3%
Déficiência motrice	13.6%	0%	9%
Cérébro-lésion	0%	7.7%	3%
Autres types de handicap	0%	7.7%	3%
Pas de déficiência associée reconnue	50%	38.5%	46%

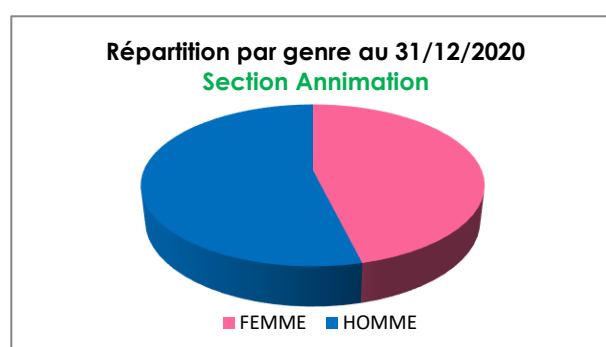
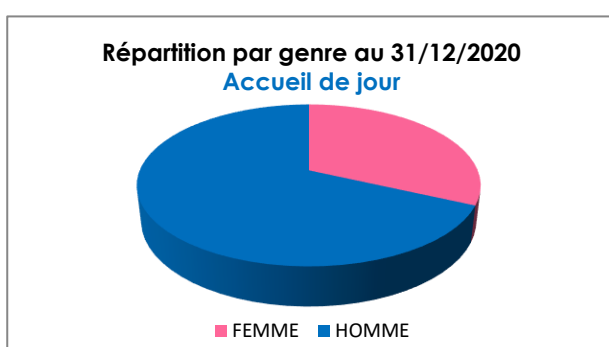
Les déficiences secondaires sont variées, on remarque néanmoins que 46% du public accueilli ne présente pas de déficiência associée reconnue : 50% pour l'Accueil de Jour et 38.5% pour la Section d'Animation.

On observe après une seconde lecture, une dominance des troubles du comportement et de la communication en déficiência secondaire (27.5%) sur la population accueillie de l'Accueil de Jour.

4.2.2. Répartition Hommes/ femmes

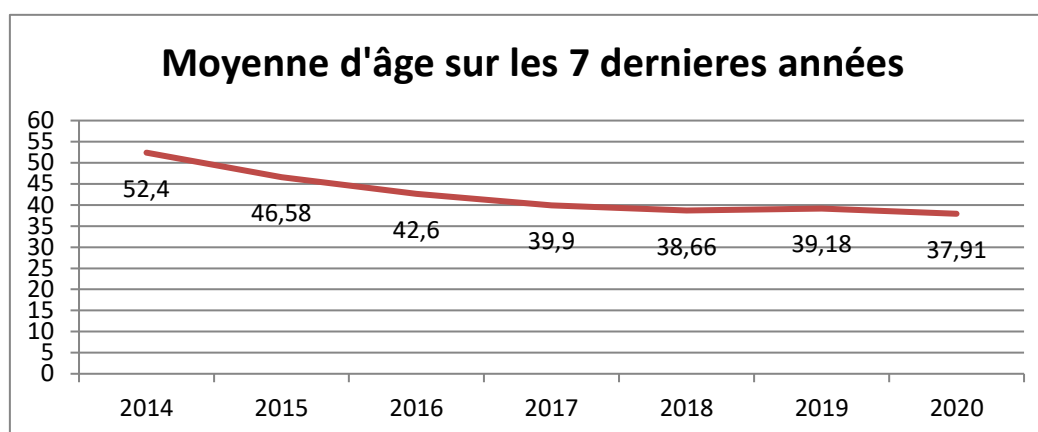


Comme pour l'année 2019, au 31 décembre 2020 : **63%** sont des hommes et **37%** sont des femmes.



Le pourcentage selon les diagrammes nous indiquent que nous accompagnons plus d'homme que de femme.

4.2.3. Données relatives aux classes d'âge



La tendance est vers le rajeunissement du public depuis 7 ans.

Moyenne d'âge au 31 / 12 : **37.91 ans**, celle-ci a diminué de 1.27 points.

Cela est en corrélation avec la typologie/profil des personnes nouvellement admises et les personnes inscrites sur les listes d'attente. En effet l'établissement rencontre de plus en plus :

- un public jeune, orienté par un IME / IEM ;
- des jeunes maintenus au titre de l'amendement Creton ;
- souvent en difficulté pour trouver un établissement..

Concernant l'Accueil de Jour :

Moyenne d'âge total :	38
Moyenne d'âge Femme :	44.14
Moyenne d'âge Homme :	35.13

L'âge moyen d'une personne accueillie à l'Accueil de Jour est de 38 ans.

Comme pour l'année 2019, les femmes sont plus âgées que les hommes.

En effet la moyenne d'âge des femmes accueillies en A.J. est de 44.14 ans, soit 9 ans de plus que celle des hommes qui est de 35.13 ans.

Concernant la Section Animation :

Moyenne d'âge total :	37.77
Moyenne d'âge Femme :	33
Moyenne d'âge Homme :	41.86

L'âge moyen d'une personne accueillie à la Section d'Animation est de 37.77 ans.

Comme pour l'année 2019, ici les femmes sont plus jeunes que les hommes.

En effet la moyenne d'âge des femmes accueillies en S.A. est de 33 ans, alors que celle des hommes qui est de 41.86 ans. Cet écart de 9 ans a diminué comparé à 2019 qui était de 11 ans.

4.2.4. Durée de séjour

➤ Au 31 décembre 2018, la durée moyenne du séjour sur le service était de à l'Accueil de Jour est 3 ans et 5 mois. Celle de la Section d'Animation de 1 an et 7 mois.

➤ Au 31 décembre 2019, la durée moyenne du séjour sur le service était de à l'Accueil de Jour est 3 ans, 7 mois et 15 jours. Celle de la Section d'Animation de 2 ans, 10 mois et 1 jours.

Aujourd'hui au 31 décembre 2020, la durée moyenne du séjour sur le service est de :

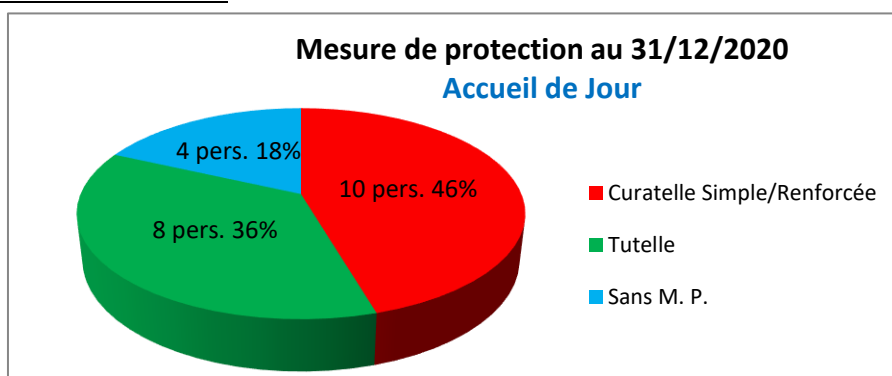
- à l'Accueil de Jour : 4 ans, 0 mois et 9 jours.
- a Section d'Animation : 3 ans, 6 mois et 12 jours.

On remarque que la durée moyenne du séjour sur les deux services augmente depuis 3 ans.

Celle-ci s'explique, du fait que les personnes sorties sur l'année 2020, étaient accompagnées seulement que depuis 2 ans et qu'il y ait eu moins d'admissions au cours de l'année que de personnes sortantes.

4.2.5. Mesures de protection

Concernant l'Accueil de Jour :

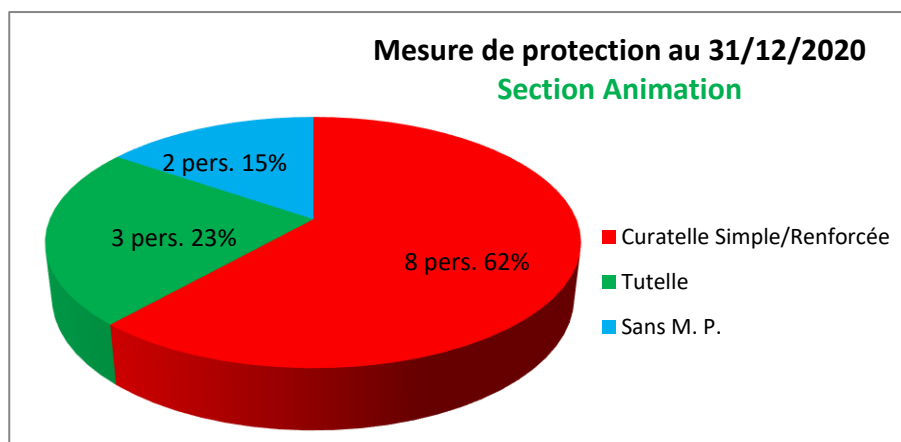


En 2019 :

- **39% bénéficiaient d'une curatelle**
- 31% étaient placés sous tutelle
- 30% n'avaient pas de mesure de protection

En 2020 : peu de changements apparaissent hormis le fait que moins d'accueillis sont sans mesure de protection. À savoir qu'en 2020, un accueilli sans mesure a été placé sous curatelle et qu'un accueilli sous curatelle a été placé sous tutelle.

Concernant la Section d'Animation:



En 2019 :

- **53% bénéficiaient d'une curatelle**
- 20% étaient placés sous tutelle
- 20% n'avaient pas de mesure de protection

En 2020 : les changements de proportions sont mineurs. L'augmentation de personnes sous curatelle est expliquée au vu du profil des nouveaux accueillis et des sortants.

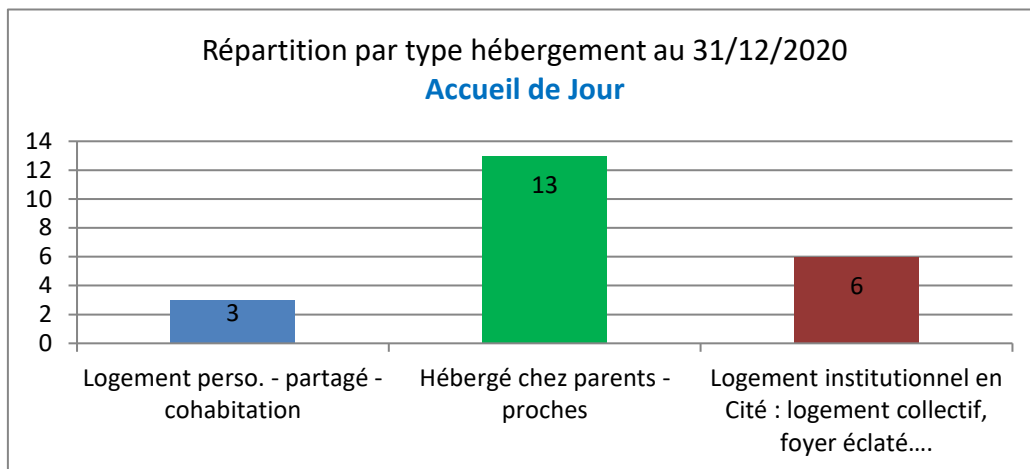
Sur l'ensemble des mesures de protection : **48 % sont exercées par un membre de la famille** : père, mère, frère et sœur. Il s'agit le plus souvent des parents. 42% des mesures sont attribuées à un organisme tutélaire (ex : UDAF, ALSEA). Et seulement 3 % des mesures sont exercées par un Mandataire Judiciaire privé.

4.2.6. Répartition des domiciles de secours

L'ensemble des usagers du Centre d'Accueil de Jour Euréka est rattaché à la Maison Départementale des Personnes Handicapées et au Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

4.2.7. Situation des personnes accueillies

Concernant l'Accueil de Jour :

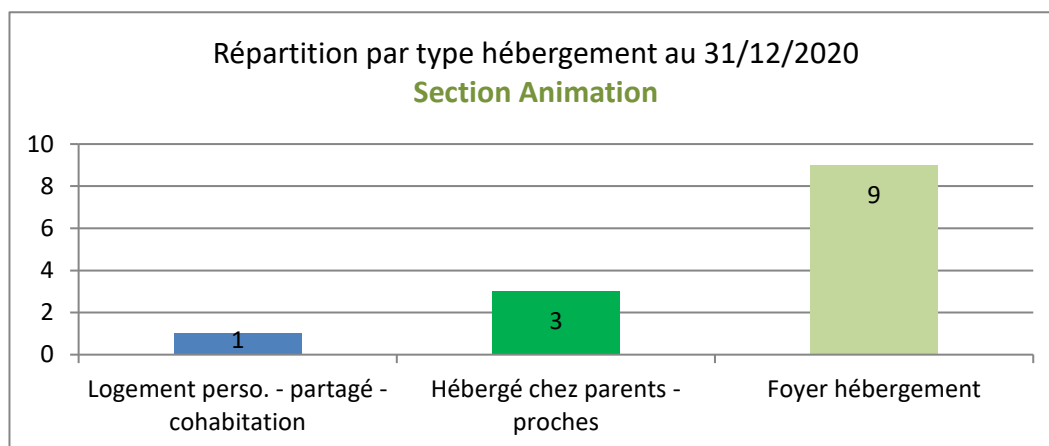


Comme pour l'année 2019, une grande majorité du public accueilli en Accueil de Jour soit **59 % vit au domicile familial**. Vingt sept pourcent vivent en logement institutionnel en milieu ordinaire. Cinq, sont suivis par le dispositif UDAF Familles Gouvernantes. Ce dispositif propose un logement adapté aux personnes vulnérables n'étant pas en mesure d'assumer seules l'organisation de leur quotidien. 1 homme âgé de 61 ans, anciennement travailleur en ESAT est hébergé dans foyer pour personnes âgées.

Pour les 14 % restants, il s'agit de 3 accueillis vivant en logement personnel ou partagé : une femme célibataire âgée de 56 ans, un homme célibataire âgé de 39 ans vivant anciennement en foyer de vie internat, un homme âgé de 58 ans vivant en couple.

Sur les 22 personnes accueillies en Accueil de Jour, 4 personnes ont une double orientation MDPH : 3 ont une orientation SAVS et 1 a une orientation ESAT, mais dans l'incapacité de travailler. De plus, sur les 22 personnes, 4 personnes sont inscrites sur liste d'attente dans d'autres établissements médico-sociaux. Le plus souvent il s'agit de personnes souhaitant sur le long terme, intégrer un foyer de vie en internat.

Concernant la Section d'Animation:



On constate que **69%** du public accueilli à la Section d'Animation, vit au Foyer d'Hébergement Le Kaolin sur Limoges. 23 % vivent au domicile familial et 8 % soit 1 seul accueilli, vit en appartement autonome.

Sur les 13 personnes accueillies en Section d'Animation, l'ensemble dispose d'au moins une autre orientation MDPH :

- 8 personnes soit 62% disposent d'une orientation FH et ESAT,
- 2 personnes ont une orientation ESAT en plus,
- 2 personnes ont les orientations ESAT et SAVS,
- 1 personne dispose de 3 orientations supplémentaires : FH – ESAT – SAVS.

De plus sur les 13 personnes, 8 travaillent à l'ESAT La Ribière - 3 sont sans activité professionnelle, 1 travaille en milieu ordinaire à mi-temps et 1 personne est à la retraite depuis 2019.

Sur les 13 personnes, seulement 2 sont inscrites sur liste d'attente dans d'autres établissements médico-sociaux. Il s'agit d'une inscription sur un autre ESAT et d'une inscription en foyer de vie internat pour un travailleur en ESAT bientôt à la retraite.

4.3. Données relatives à l'activité

L'établissement est ouvert 250 jours par an.

L'Accueil de Jour dispose d'un agrément de :

- **13 ETP** à l'accueil de jour.
- **6 ETP** en section d'animation.

A travers les données suivantes, nous observerons que l'absentéisme pour convenance personnelle, maladie ou hospitalisation, occupe une part importante sur le taux d'occupation.

Cette année 2020, particulière en lien avec l'épidémie de la COVID 19, a amené la fermeture de l'établissement durant le 1er confinement. La reprise progressive en petits groupe et les arrêts maladies nombreux des personnes accueillies, ont impacté fortement les taux d'occupation de Mars 2020 à Août 2020.

4.3.1. L'absentéisme

L'absentéisme des personnes et notamment les absences injustifiées sont un problème récurrent.

Il est souvent rappelé aux personnes accueillies les dispositions liées aux absences pour convenances personnelles, leurs droits d'absence respectifs et leur obligation de présence inscrite sur leur contrat de séjour.

En 2020, il a été adressé aux usagers, aux familles et aux responsables légaux, un formulaire leur permettant de signaler, une absence prochaine ou le motif injustifiable d'une absence. Ce formulaire transmis à l'équipe éducative, permet d'avoir une indication mais ne remplace pas le justificatif médical. On constate néanmoins une prise de conscience des personnes accueillies et de leur famille, qui signalent en amont et justifient les absences.

À savoir que les présences et les absences durant le premier confinement liées à l'épidémie de la COVID-19 n'ont pas été prises en compte.

Données concernant l'Accueil de Jour :

En comparaison en 2019, le nombre de jours d'absence a légèrement augmenté notamment dû à une augmentation de journées d'absence pour maladie. Celle-ci est liée à l'épidémie de la COVID-19.

Sur les 3289 journées réalisables, nous constatons **614.5 jours d'absences** sur l'année 2020 :

- 392 journées d'absences justifiées (périodes de vacances posées par les usagers)
- 185.5 journées d'absences pour maladie
- 14 journées d'absences pour stage
- 12.5 journées d'absences injustifiées
- 10.5 journées d'absences pour hospitalisation

Au 31 décembre 2020, le taux d'absentéisme était de 18.7 %.

Données concernant la Section d'Animation :

Sur les 1518 journées réalisables, nous constatons **286.5 jours d'absences** sur l'année 2020 :

- 178.5 journées d'absences justifiées (périodes de vacances posées par les usagers)
- 37.5 journées d'absences pour maladie
- 15.5 journées d'absences pour stage
- 45.5 journées d'absences injustifiées
- 9.5 journées d'absences pour hospitalisation

Au 31 décembre 2020, le taux d'absentéisme était de 18.9 %.

Nous observons que le nombre de journées d'absences injustifiées de la Section Animation est légèrement en hausse par rapport à 2019 (36.5 j.). Ces absences injustifiées sont liées aux absences répétées de 2 personnes accueillies.

4.3.2. Les hospitalisations

Sur l'Accueil de Jour en 2020 : **10.5 journées** d'absences pour hospitalisation.

Période :	Usager :	Motif :
5 jours en aout. 2020	Une femme de 33 ans	Forte crises d'épilepsie répétées
	Un homme de 58 ans	Examens médicaux liés à pathologie
4.5 jours en oct.2020	Une femme de 33 ans	Forte crises d'épilepsie répétées
1 jour en déc. 2020	Une femme de 33 ans	Forte crises d'épilepsie répétées

Sur la Section d'Animation en 2020 : **9.5 journées** d'absences pour hospitalisation.

Période :	Usager :	Motif :
3.5 jours en janv. 2020	Une femme de 29 ans	Malaise
6 jours en juillet 2020	Un homme de 32 ans	Hospitalisation psychiatrique

4.3.3. Les journées réalisées

Nous proposons ci-dessous un comparatif du nombre de journées théoriques et réalisées. Il inclut les journées réalisées des personnes accueillies et des stagiaires.

Cependant il est impossible de faire une analyse de ces taux d'occupation particulièrement bas, par rapport à l'année précédente, d'avoir une objectivité sur les données en lien avec l'épidémie.

	Théorique	Réalisé	Taux d'occupation 2019
Accueil de Jour	3250	3029	93.20 %
Section Animation	1500	1153	76.87 %

	Théorique	Réalisé	Taux d'occupation 2020
Accueil de Jour	3289	2160	65.67 %
Section Animation	1518	800	52.70 %

4.4. L'accueil des visiteurs et des stagiaires

4.4.1. Les visites d'établissement

La visite de l'établissement est un moment formalisée. Il s'agit de présenter la structure et de rencontrer la personne en visite, le plus souvent accompagnée. La visite est souvent proposée dans le cadre d'une demande d'admission sur l'établissement. Elle est le plus souvent proposée quand la personne a transmis un dossier de demande d'admission complet et que celui-ci a été validé en Commission de Gestion des Parcours.

Un compte-rendu de visite est établi par la Cheffe de Service et la Psychologue précisant ainsi le projet d'accompagnement et de vie de la personne et les objectifs visés.

Si celle-ci se réalise hors cadre de demande d'admission, le compte-rendu de visite est établi par l'éducateur accompagnant.

En 2020, seulement **7 visites** ont eu lieu :

- Pour l'Accueil de Jour : 4 visites dans le cadre d'une demande d'admission, ayant abouties à une inscription sur la liste d'attente. Et 1 visite dans l'objectif de découvrir le fonctionnement et le site, générant aucune suite.
- Pour la Section d'Animation : 2 visites dans le cadre d'une demande d'admission qui ont aboutie à une inscription sur la liste d'attente. Il s'agit de 2 jeunes hommes sortants d'IME.

4.4.2. Les périodes de découverte

La période de découverte fait l'objet d'une convention entre le service et l'établissement d'origine. Elle se déroule sur 2 semaines et a pour objectif de confirmer ou non le projet de la personne. À l'issue de celle-ci, un bilan est rédigé par le référent de stage et la personne réalise, si elle le souhaite une demande d'admission.

ACCUEIL DE JOUR				
Stagiaire :	Provenance :	Sexe, âge, handicap :	Nbre de jours mobilisés :	Suite donnée :
1	IEM – APF – domicile familial	Homme de 20 ans – syndrome de cloves	9 jours	Demande d'admission et inscription sur liste d'attente

5. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

5.1. Les projets individualisés réalisés en 2020

Sur l'année 2020, 33 réunions de projet ont été réalisées. Elles durent environ 1h00 et chacune donne lieu à la révision du projet. Une programmation annuelle est effectuée ce qui permet de formaliser ce temps repéré.

La réunion de projet nécessite un temps de préparation avec l'utilisateur, un temps lors de la restitution avec l'ensemble des protagonistes, des temps répartis entre éducateur référent, éducateur accompagnateur, assistante et direction ce qui représente environ 6 heures de travail soit 198 h sur l'année 2020.

Nous comptabilisons en 2020, 38 partenaires présents à ces réunions de projet dont les familles des usagers, l'EMHP, le dispositif Familles Gouvernantes de l'UDAF 87, les représentants légaux, l'ESAT, le foyer d'hébergement, le SAVS.

L'ensemble des protagonistes dispose d'un temps de parole, ce temps d'échange s'installe autour de la situation de la personne accueillie afin qu'elle puisse bénéficier d'un accompagnement optimal nécessaire à son épanouissement, son évolution et inclusion dans la société.

Ci-dessous le tableau reprenant les domaines d'intervention ainsi que les dimensions travaillées selon la grille d'évaluation PROGEDIS des 12 projets individualisés réalisés en 2020 de la Section d'Animation.

Concernant la Section d'Animation :

Domaines d'intervention	Dimensions travaillées	Pourcentage de PI 2020
Vie intellectuelle et culturelle: maintien et développement des capacités cognitives	Travail sur les prérequis scolaires	77 %
	Capacités de concentration	
	Travail sur la compréhension	
	Capacités mnésiques	
	Repères spatio-temporels	
Vie affective	Gestion des émotions	62 %
	Accompagnement dans l'évolution de la situation du handicap/ Acceptation des difficultés inhérentes au handicap	
	Développement de la confiance en soi	
	Travail sur la notion de plaisir	
	Accompagnement dans le changement	
	Expression de soi/ recherche du positionnement	
Santé	conseil et aide	85 %
	supervision et alerte	
	accompagnement et/ou organisation de Rv médicaux	
Vie sociale	inclusion sociale/ citoyenneté	30 %
	gestion du temps libre/loisirs	
	Maintien du lien social	
	intégration des codes sociaux	
Vie quotidienne	travail sur les actions du quotidien	23 %
Présence dans l'environnement	Permettre l'inclusion et le développement des repères	10 %
Projets de vie	Travail sur la réorientation (recherche d'établissements, visites, organisation de stages)	16 %

Lors de la formalisation du projet individuel, il est mis en évidence les dimensions travaillées. Les besoins des bénéficiaires évoluent, nous adaptons nos prestations et nous nous diversifions afin d'y répondre notamment en ce qui concerne (la vie affective, la santé, la vie sociale...). A la section d'animation, des personnes sont accueillies pour divers troubles, notamment du comportement.

L'équipe pluridisciplinaire travaille sur plusieurs besoins :

La santé : L'équipe éducative est amenée à intervenir dans ce domaine car nous relevons de plus en plus d'instabilité et de précarité dans certaines situations. Ces prises en charges peuvent être individualisées et diversifiées en fonction des besoins. Dans la plupart du temps elles sont mises en place sous forme de conseils. Une attention toute particulière est portée sur la fatigabilité des personnes car cela peut être source de troubles du comportement, ce qui amène parfois à adapter l'organisation des activités et proposer des temps de repos.

Le domaine de la santé est le plus sollicité car il concerne 85% des projets individualisés.

La vie intellectuelle et culturelle : afin de maintenir et développer les capacités cognitives des personnes pour une meilleure progression vers des apprentissages, la compréhension des consignes, l'adaptation à un rythme de travail, afin que les bénéficiaires puissent évoluer, s'épanouir dans la société. Nous mettons en lumière les connaissances des personnes, les valorisons afin de développer la confiance en soi et stimuler la curiosité.

Lors des activités nous adaptons les supports lorsque cela est nécessaire (photos, pictogrammes, séquençages) ce qui favorise la compréhension.

Le domaine sur la vie intellectuelle et culturelle est l'un des plus sollicité car il concerne 77% des projets individualisés.

La vie sociale : il est travaillé le maintien du lien social, l'inclusion sociale mais aussi l'apprentissage et le respect des codes sociaux.

Ce domaine est également très sollicité puisqu'il concerne 77 % des projets individualisés.

Ci-dessous le tableau reprenant les domaines d'intervention ainsi que les dimensions travaillées selon la grille d'évaluation PROGEDIS des 21 projets individualisés réalisés en 2020 de l'accueil de jour.

Concernant l'Accueil de jour :

Domaines d'intervention	Dimensions travaillées	Pourcentage de PI 2020
Vie intellectuelle et culturelle: maintien et développement des capacités cognitives	Travail sur les prérequis scolaires	95 %
	Capacités de concentration	
	Travail sur la compréhension	
	Capacités mnésiques	
	Repères spatio-temporels	
Vie affective	Gestion des émotions	90 %
	Accompagnement dans l'évolution de la situation du handicap/ Acceptation des difficultés inhérentes au handicap	
	Développement de la confiance en soi	
	Travail sur la notion de plaisir	
	Accompagnement dans le changement	
	Expression de soi/ recherche du positionnement	
Santé	conseil et aide	95 %
	supervision et alerte	
	accompagnement et/ou organisation de Rv médicaux	
Vie sociale	inclusion sociale/ citoyenneté	100 %
	gestion du temps libre/loisirs	
	Maintien du lien social	
	intégration des codes sociaux	
Vie quotidienne	travail sur les actions du quotidien	95 %
Présence dans l'environnement	Permettre l'inclusion et le développement des repères	40 %
Projets de vie	Travail sur la réorientation (recherche d'établissements, visites, organisation de stages)	0

Comme pour la Section d'Animation, à l'Accueil de jour l'équipe pluridisciplinaire travaille sur plusieurs besoins notamment dans les domaines suivants :

La vie sociale : il est travaillé dans 100 % des projets individualisés.

La **santé**, **vie quotidienne**, **vie intellectuelle et culturelle** pour 95 % des PI, puis la **vie affective** dans 90 % des PI.

5.2. Les accompagnements au service des projets individualisés

5.2.1. L'accompagnement à l'autonomie

Nous travaillons dans la majorité des projets individualisés, les domaines de l'autonomie et de la vie sociale. Les activités comme celles proposées dans l'atelier « Vie quotidienne » permettent d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences en lien avec le quotidien de tous (dangers domestiques, alimentation, écologie, ...).

L'atelier « Découverte du patrimoine » favorise le sentiment d'appartenance à un territoire, permet d'acquérir une meilleure connaissance de notre région, tout en développant de nouveaux repères au sein de son environnement.

(Reportage TV)

Accompagnement d'un usager de l'accueil de jour vers un partenaire SAT Trisomie 21 (Service pour l'accompagnement au travail). Plusieurs contacts et visites afin de l'accompagner vers une inclusion professionnelle en milieu ordinaire.

Accompagnement d'une personne pour découvrir le travail en milieu protégé (ESAT).

Accompagnement à l'utilisation des outils informatiques et de communication actuel (tablette, ordinateur, visio, skype...).

5.2.2. L'accompagnement pour la participation sociale

Pas d'actions réalisées en 2020 en lien avec la covid 19.

Dans le cadre de l'activité citoyenneté, 3 interventions avec 6 personnes à chaque fois pour récolter les déchets aux alentours de l'établissement. 3 Kg de déchets. Plusieurs sensibilisations sur le port du masques (et son recyclage), les gestes barrières, la vaccination.

5.2.3. L'accompagnement à la santé (tous les établissements et services)

L'équipe éducative peut intervenir dans le domaine de la santé sous la forme de conseils et d'aides ponctuelles. En 2020 une personne a été accompagnée pour un rendez vous médical.

84 contacts téléphoniques avec des médecins généralistes, spécialistes, psychiatres, et infirmiers afin de faire le point sur la situation et optimiser l'accompagnement mis en place pour un meilleur suivi de la santé. Notre rôle est également d'alerter lorsque nous constatons des soucis en lien avec l'état de santé des personnes.

5.2.4. L'accompagnement et le soutien psychologique

Répartition du temps de travail :

La psychologue intervient chaque semaine à hauteur d'une journée par semaine répartie sur le mardi et ou le vendredi.

-transmissions (personnel éducatif et psychologue), puis temps d'activité Vie Affective et sexuelle avec les usagers, un temps d'entretien ou temps de réalisation d'écrits est également prévu de 16h à 17h.

Participation de la psychologue, fonction clinique :

Unité d'intervention : Accueil de Jour

L'accompagnement individuel :

Le contenu des consultations du psychologue : les consultations ont lieu à la demande des usagers (rencontres spontanées), ou à la demande des membres de l'équipe éducative et/ou de la direction. Ils peuvent se réaliser seul (psychologue-usagers) ou en présence d'un membre de l'équipe si besoin ou si demandé par l'utilisateur. Ce temps est également un temps d'entretien à visé de bilan psychologique dans le cadre de la préparation des projets personnalisés.

Entretiens : suivi psychologique, entretien pour avis, entretien d'élaboration autour d'une situation problème : 65

Les entretiens sont un moment privilégié permettant l'expression et l'élaboration.

Bilans et diagnostics sur le fonctionnement psychique : neuropsychologique et / ou de personnalité, bilan cognitif (outil : VINELAND), diagnostic différentiel. : 3

Entretiens psychologique par téléphone durant le confinement : 25

L'accompagnement en groupe :

L'activité Vie Affective et Sexuelle : Il constitue un temps d'échange autour d'une thématique proposée préparée en amont avec l'éducateur référent de l'activité à partir d'un support théorique. La psychologue supervise le groupe. Un membre de l'équipe participe aux échanges. Un écrit est réalisé pour spécifier les conditions de mise en place et des actions de ce groupe.

A ce jour deux groupes se sont créés. Ils ont lieu tous les 15j pour chacun.

Nombre de séances : 20 (10 par groupe)

Le projet personnalisé :

Bilan psychologique réalisé (outil VINELAND) dans le cadre de la préparation du projet avec l'utilisateur et l'équipe.

Participation aux réunions de projet : aide à la compréhension des éléments concernant le fonctionnement psychique et cognitif de l'utilisateur. Cette aide se base sur une analyse et une évaluation réalisée en amont lors des rencontres et entretiens avec les usagers.

Lors du temps de réunion de projet, la psychologue participe à l'échange avec la famille et l'utilisateur. Il peut amener un éclairage sur les questionnements de chacun si besoin en collaboration avec le chef de service et l'éducateur présent.

L'évaluation : elle se base sur la passation de la VINELAND qui donne des éléments précis sur l'évolution ou l'involution globale (cognitive, physique, intellectuelle, psychologique) des résidents. Elle est réalisée par la psychologue et les membres de l'équipe chaque année au moment de la réunion d'équipe et de la préparation du projet individualisé du résident. L'entretien clinique est également une base permettant de réaliser le bilan psychologique.

Bilan psychologique dans le cadre d'une entrée :

Ce bilan est réalisé en concertation avec le chef de service. Il permet un premier contact avec l'utilisateur et sa famille et il définit les limites et capacités de l'utilisateur. Il permet aussi un recueil de données (anamnèse, élément de suivi psychiatriques ou autres, problématiques relationnelles etc.). La psychologue participe à l'élaboration du dossier d'admission des personnes. Elle reçoit donc les usagers avec ou sans accompagnateur afin de déterminer les grandes lignes de ses besoins et de son fonctionnement.

Intervention des psychologues auprès des familles :

Le psychologue rencontre les familles lors des projets individualisés si elle est présente. Les rencontres en dehors de ce temps là peuvent avoir lieu à la demande des familles, de l'utilisateur, de l'équipe éducative, et / ou de la direction.

Intervention des psychologues auprès de l'équipe :

Intervention auprès de l'équipe pluridisciplinaire lors des temps de réunion d'équipe le vendredi après-midi. Formation à la demande de l'équipe et de la direction : soutien dans l'élaboration du travail quotidien auprès des résidents, guidance théorique sur des sujets choisis par l'équipe.

5.2.5. La coordination au service d'un accompagnement global

Sur l'année 2020, 33 réunions de projet ont été réalisées.

Ces réunions de projet permettent aussi d'assurer la coordination avec les représentants légaux de chaque personne en lien avec leur projet personnalisé. Au delà des réunions de projet organisées par l'accueil de jour, le service participe au besoin à des réunions de coordination avec des partenaires extérieurs.

Section animation :

Un point bimensuel est organisé avec l'ESAT à la demande de 3 personnes, afin de faire le point sur leur situation au travail et à la section animation (point de vigilance, difficultés, progrès, axes de travail, ...).

Les points mensuels avec la résidence le kaolin, lieu d'hébergement de certaines personnes de la section animation, n'ont pas pu être mis en place du fait du départ en formation du coordinateur d'activités. Du fait de la crise sanitaire, ils n'ont encore repris.

Le service a participé à 3 réunions de projet à l'ESAT et à une réunion du SAVS afin d'organiser la réorientation d'une personne accompagnée par les deux services.

Accueil de jour :

Bilans réalisés avec l'EMHP dans le cadre de l'accompagnement de 3 personnes de l'accueil de jour
Début d'une évaluation au Centre Ressources Autisme pour une personne du service.

Organisation d'un stage au parc du REYNOU pour la découverte du métier de soigneur animalier.

Prise de contact avec un ESAT hors les murs pour possible réorientation.

5.3. Les prestations au service des projets individualisés

5.3.1. Les activités artistiques et culturelles

Ces activités permettent le développement personnel ainsi que l'élargissement des centres d'intérêt, l'expression de soi. Il est également travaillé lors de ces activités la concentration, la confiance en passant par l'image de soi mais aussi le développement de l'imaginaire. Ces activités répondent en partie aux besoins formalisés dans les domaines de la « **vie intellectuelle et culturelle** » et dans celui de la « **vie affective** ».

L'activité Théâtre :

Chaque semaine huit usagers participent à l'activité « théâtre » ce qui favorise les rencontres, génère du lien social, permet le dialogue et l'acceptation de la différence. Il est travaillé la communication verbale et non verbale. Cette activité est menée par une intervenante de la troupe des « Singuliers Associés »

La représentation de l'atelier théâtre n'a pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire. L'activité à cependant recommencé avec l'ambition de pouvoir présenter un spectacle en 2021.

Les activités manuelles:

Très plébiscitée, elle est réalisée en moyenne 3 fois par semaine. Elle permet la découverte des matières, des supports, développe la motricité fine. Elle favorise la créativité, l'expression, la concentration. Cette activité apaisante permet aux artistes de faire preuve d'originalité. Certains préfèrent colorier des mandalas, d'autres réaliser des tableaux, des objets décoratifs. Les œuvres réalisées par les personnes permettent de décorer et d'embellir nos locaux.

L'atelier « Découverte » :

Il est mené tous les 15 jours sur 2 groupes. Il permet aux personnes de se repérer dans la cité, de développer leur curiosité, de découvrir de nouveaux lieux, d'échanger, de lancer des débats.

En 2020, les bénéficiaires ont été visiter et découvrir :

Les différents quartiers de la ville de LIMOGES et leur histoire.

Les bâtiments emblématiques de LIMOGES (gare, mairie, ponts, cathédrales, ...).

L'histoire des arts du feu et de la terre à travers l'histoire de la porcelaine.

Lors de cette activité, il peut également y avoir le visionnage de documentaires sur les régions.

L'activité « nature et environnement » :

Elle permet aux personnes d'observer, créer, faire pousser, toucher et goûter. Elle permet également de comprendre le cycle des saisons, d'appréhender le développement et la multiplication des végétaux.

5.3.2. Les activités de maintien des acquis

L'atelier « lecture et écriture » :

Pour répondre aux besoins identifiés dans le domaine de la vie intellectuelle, un atelier « lecture et écriture » est mis en place ainsi répondant aux besoins identifiés dans le domaine des prérequis scolaires. Cet atelier permet le maintien et le développement des acquis, le travail de la mémoire, de la réflexion.

L'activité « jeux de société » :

Cette activité est menée deux fois par mois et permet le développement de la concentration, de la compréhension, de la communication, de la logique et également la mise en œuvre de stratégies.

L'activité « Savoirs de base »

Cette activité est menée tous les 15 jours pour 3 groupes différents. Elle permet la découverte des planètes du système solaire, des continents, le cycle de l'eau, le corps humain, les volcans, les plantes, les animaux. Cette activité vise au développement des connaissances des bénéficiaires et à l'amélioration de leur compréhension dans certains domaines.

L'activité « Actualité » :

Cette activité permet d'échanger, de partager, de découvrir des sujets de société. Les supports utilisés sont les journaux, la télévision, internet. Les objectifs travaillés sont l'expression, l'écoute de tous, le respect de la parole et de l'avis de chacun.

Atelier « Citoyenneté » :

L'atelier « citoyenneté » favorise une meilleure connaissance de l'environnement et permet aux personnes d'être informées sur leurs droits et leurs devoirs en tant que citoyen.

5.3.3. Les activités de bien être

Gym douce :

Cette activité permet de maintenir une bonne hygiène de vie en pratiquant une activité physique régulière, en apprenant à connaître et bien utiliser son corps. Elle permet également de dépasser le statut du corps douloureux en stimulant, tonifiant les chaînes musculaires, en déliant les articulations, en sollicitant la souplesse (étirements des muscles), la coordination (faire des mouvements) et l'endurance musculaire (contractions musculaires). Elle favorise l'apprentissage du corps et ce qui le constitue.

Activité piscine :

En 2020, cette activité a été fortement impactée du fait de la situation sanitaire, avec seulement 8 sorties piscines. Cette activité en lien avec la santé permet de se ressourcer et se détendre. L'immersion dans l'eau permet au corps de se relaxer, se prélasser, détendre les muscles. Il s'agit également d'un temps privilégié ou le jeu peut être de la partie.

Activité « musique » :

Cette activité a comme objectifs, le partage, l'échange et l'écoute. Il est travaillé la socialisation (respect mutuel des participants), il est développé la concentration. Cette activité permet l'accès à la culture par le biais de la musique. Nous proposons des jeux autour de la musique par le maniement d'instruments ainsi que l'écoute musicale puis des échanges entre les participants.

Activité « photo-montage » :

Cette activité développe la concentration, l'observation, elle favorise la création, elle permet l'expression au travers de créations et développe les envies et les choix personnels. Les participants manipulent les appareils, puis effectuent un travail de tri et de montage par ordinateur.

5.3.4. Les activités physiques adaptées

Activités motrices :

Cette activité de maintien physique est proposée tous les 10 jours. Elle permet de conserver une condition physique, elle contribue au développement de différents repères (spatio-corporel), elle améliore la coordination, la souplesse et l'équilibre. Des sports collectifs sont proposés tels que le basket, le tennis... Cette activité est menée par un professionnel de l'AJ titulaire d'une Licence des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

Activité Promenade :

Il s'agit d'un temps de partage, de rigolades entre les personnes et l'accompagnateur, cette activité permet également, de tonifier les muscles des jambes, d'activer la circulation sanguine, de se détendre et de s'aérer l'esprit.

5.4. Les actions de prévention et de sensibilisation

5.4.1. La prévention et l'éducation à la santé

Activité « vie quotidienne » sur les thèmes de la sécurité du piéton, la sensibilisation aux dangers domestiques, l'équilibre alimentaire, l'hygiène corporelle avec des rappels réguliers sur le lavage des mains

5.4.2. L'usage d'internet et des réseaux sociaux

Sensibilisation aux risques des réseaux sociaux au cours de l'activité vie quotidienne. Il est prévu d'amplifier ce type d'activité en lien avec le projet d'activités à distance.

6. PARTENARIAT AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

6.1. Les projets spécifiques

Une personne a pu découvrir le milieu animalier en intégrant quelques heures un zoo pour découvrir le quotidien d'un soigneur animalier.

6.2. Les partenariats professionnels

L'accueil de Jour Euréka travaille en partenariat avec l'ensemble des intervenants notés ci-dessous. Les Mandataires Judiciaires à la protection des majeurs, les Familles gouvernantes de l'UDAF, le foyer logement des Casseaux, les ESAT, le SAVS, le SAPHAD de Delta plus mais également des services d'aide à la personne tel qu'ACTID 87.

Convention théâtre : renouvelée en 2020.

Convention avec le domaine du Treuil sur l'année 2020 : 7 séances.

6.3. Les partenariats de santé

Pour 4 situations de l'Accueil de Jour, l'équipe travaille en étroite collaboration avec l'équipe mobile handicap psychique du centre hospitalier Esquirol.

Les « services de Soins et Santé » font également partie de nos partenaires.

6.4. L'intervention d'association bénévole

Pas d'intervention d'association bénévole en 2020.

7. L'EXPRESSION DES USAGERS

7.1. Le conseil de la vie sociale

La réélection s'est opérée cette année. Un nouveau conseil d'est constitué.

7.2. Les enquêtes de satisfaction

En 2020, une enquête de satisfaction a été proposée par 4 étudiants de polaris Formation. 18 personnes ont répondu à cette enquête dont le thème était la continuité de service proposée aux usagers suite à la fermeture de l'établissement causée par l'épidémie de COVID 19. Elle a permis d'évaluer les différents accompagnements proposés, d'évaluer leur pertinence et de poursuivre l'amélioration continue des actions.

7.3. Groupes de paroles ou d'expression

Des groupes d'expression sont mis en place régulièrement, par groupe de 5 résidents afin de favoriser l'expression de chacun et de permettre un travail autour du vivre ensemble, des bonnes conduites en société. Lors de ces ateliers, le débat est ouvert, dans le respect de chacun autour de notions qui concernent le quotidien et la vie collective (règles collectives, codes sociaux, respect...)

8. LES EVENEMENTS OU LES DEFIS RELEVES EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE

Cette année 2020, particulière en lien avec l'épidémie de Covid 19 a amené l'équipe Euréka à s'adapter et inventer de nouveaux modes d'accompagnement des personnes prises en charges par l'accueil de jour et par la section d'animation. L'établissement a été fermé durant le 1er confinement et à poursuivi son accompagnement auprès des personnes par des visites au domicile lorsque cela était nécessaire, par des promenades lorsque cela était autorisé, par des appels téléphoniques réguliers, par la mise en place d'activités par visioconférence. Un salarié en stage CAFERUIS a réintégré son poste durant quelques semaines pour venir en renfort. Les personnes accompagnées et les professionnels ont participé au défi Alphabet à l'initiative du SAVS de la fondation. Chaque jour une lettre de l'alphabet, chacun devait prendre la pose et se mettre en scène avec un objet correspondant à la lettre du jour. Tous les soirs un montage photo était réalisé et renvoyé aux participants. Cette activité a permis de créer du lien entre les personnes, les professionnels.

Des absences de personnel en lien avec la Covid 19 ont également bousculé les organisations mises en place au sein de l'Accueil de Jour, de la Section d'Animation mais également au sein de tous les établissements de la fondation des amis de l'atelier. De ce fait, cette équipe soudée et solidaire s'est adaptée et a apporté un renfort sur d'autres établissements de la fondation des amis de l'atelier impactés par des arrêts maladies nombreux.

Le 18/05/20, l'établissement a rouvert ses portes et a mis en place une montée en charge progressive avec réorganisation des activités et réaménagement des espaces dans le respect des mesures barrières et de la distanciation sociale. Le 13/07/20 l'activité a repris avec quasiment tout l'effectif (seulement 2 personnes ont préféré attendre fin Août pour reprendre les activités)..

La crise sanitaire liée à la COVID-19 et l'instauration du confinement début mars 2020 ont conduit l'AJ à la fermeture. Par conséquent, les professionnels se sont adaptés et ont assuré le lien avec chaque bénéficiaire par le biais d'appels téléphoniques et d'activités à distance. Grâce à l'utilisation de différents outils numériques (Skype, WhatsApp), des activités prévues avec les professionnels du service ont été mises en place en visioconférence tout au long du confinement. Chaque personne a pu se positionner sur des activités comme l'écriture, les activités manuelles, la photographie, l'atelier cuisine ou la gymnastique. Au bout de quelques jours, certaines personnes se sont connectées en avance sur la plateforme numérique afin d'échanger entre eux.

Ces ateliers à distance ont été organisés de mars à fin mai. Ils ont concerné 24 personnes, 22 personnes de l'AJ (soit l'intégralité des personnes accompagnées par ce service) et 2 personnes de la SA. Les personnes n'ayant pas pris part à ces activités étaient accompagnées par leur foyer d'hébergement ou leur SAVS. Ces ateliers ont recueilli l'adhésion des bénéficiaires, leur permettant de poursuivre leurs activités habituelles. Les professionnels ont également pu un lien avec les personnes et ainsi prévenir d'éventuelles périodes de décompensation. Par ailleurs, ces ateliers sont venus en soutien des familles et/ou des aidants des bénéficiaires qui se sont vus imposer une prise en charge en continu. Suite à cette période de confinement, un questionnaire de satisfaction a été proposé aux personnes. Dans leur très grande majorité, les personnes interrogées ont apprécié l'accompagnement proposé. Ce qui ressort principalement de cette enquête, c'est l'importance pour les personnes d'avoir pu garder le lien aussi bien avec l'équipe éducative qu'avec les autres bénéficiaires. 83,33 % des personnes interrogées se disent même prêtes à participer de nouveau à ce type d'atelier à distance.

9. LA DEMARCHE QUALITE

Les outils d'une politique structurée et de gestion des risques existent et sont opérationnels : Plan Bleu, DUERP, dispositifs de signalement.

Le DUERP, Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est formalisé et présenté au CHSCT chaque année. Il est réévalué par un groupe de travail. Un bilan d'application et d'envisager les difficultés et les réajustements éventuels. Les thèmes concernent les risques psychosociaux, activité physique, incendie, explosion, déplacements, organisationnels, risques biologiques et chimiques. La prochaine révision du DUERP est prévue en Novembre de cette année.

Le Plan Bleu, outil actualisé répond aux événements extérieurs et de fonctionnement de la structure (canicule, pandémie grippale, légionellose, infection invasive à méningocoque, intempéries). Il a été déclenché plusieurs fois en lien avec le climat et l'évènement COVID 19.

9.1. Gestion des risques

	Atteinte à la personne entre résidents	Atteinte à la personne - autre	Atteinte à la personne prof - résident	Atteinte aux biens : inondation	TOTAL EI
2020	4	1	1	2	
Motifs	<p>plainte d'un usager se plaignant du comportement d'un autre usager à la pause cigarette</p> <p>dégradation des relations entre certains usagers</p> <p>une accueillie relate à un éduc. des faits survenus avec un autre accueilli : atteinte à la personne - comportement non respectueux</p> <p>un coup de pied à une autre accueillie</p>	<p>appel pendant covid 19 : constat de la dégradation de l'état de santé mentale de l'accueillant</p>	<p>comportement inadapté et agression verbale de l'utilisateur envers professionnel</p>	<p>Fuite d'eau</p>	8

Les motifs concernent majoritairement les atteintes à la personne entre usagers. Les relations à l'autre font apparaître des difficultés relationnelles entre usagers. L'équipe engage régulièrement des temps d'échange en groupe de parole pour faire valoir les règles de bonne conduite.

Le dispositif de signalement, concerne la gestion des événements indésirables. Cette procédure est comprise par l'ensemble du personnel. Des évaluations régulières sont engagées.

9.2. Les formations au service de la qualité de l'accompagnement

Le programme des formations n'a pas pu être réalisé cette année.

9.3. Groupes de travail ou projets spécifiques

Le programme des formations n'a pas pu être réalisé cette année.

9.4. La révision des outils de la loi 2002-2

La réécriture du projet d'établissement 2019-2024 a été différée. Elle s'explique par l'évènement COVID 19 mais également par l'absence de la précédente équipe de direction. La venue de la nouvelle équipe a repris la démarche et la finalisation est en cours. Elle devrait s'achever soit en fin d'année pour le premier trimestre 2021. Concernant, les outils 2002.2, ils seront réactualisés en 2021 en conformité avec le calendrier.

Tableau prévisionnel des révisions :

	Dernier document validé	Prochaine révision
Projet d'établissement	Juillet 2014	1 ^{er} trimestre 2021
Règlement de fonctionnement	7 Février 2014	2021
Contrat de séjour	1 ^{er} Septembre 2017	2021
Livret d'Accueil	2013	2021
Evaluation interne	1 ^{er} décembre 2016	2021
Evaluation externe	29 Décembre 2017	2023
Plan Bleu/Vigipirate/Canicule	JUIN 2020	
CVS (élection & règlements)	Nov. 2017	Oct. 2020

9.5. Les évaluations réalisées

Aucune réévaluation n'a été engagée cette année.

9.6. Les formations au service de la qualité de l'accompagnement

L'évènement COVID contraint les formations prévues.

9.7. Suivi du plan d'actions de l'année

Cf. Plan stratégique à 5 ans de l'établissement

Conclusion sur l'année

L'établissement a été rattaché à la Plateforme Accueil & Soins. La finalisation s'est opérée suite à un projet de réorganisation des établissements de la Fondation des Amis de l'Atelier de Haute-Vienne. Il fait partie intégrante d'une organisation en réponse à une réponse accompagnée pour tous et au projet stratégique de l'association.

Les modalités, confère le projet stratégique de la Plateforme Accueil & Soins précise les changements.

L'évènement COVID 19 a généré des difficultés d'exercices concernant le maintien des prestations mais il a été porteur d'un dépliement d'imagination de la part de l'ensemble des salariés pour répondre au mieux à une prise en charge bienveillante. L'ensemble des personnels de la structure engagé et volontaire s'est investi dans la continuité de l'activité.

L'ouverture sur l'avenir est de poursuivre une « ouverture » de la structure plus affirmée en faisant valoir les droits des usagers mais également d'accentuer un encrage auprès du territoire proche des usagers sur l'accès au droit commun tout en soutenant le maintien à domicile et un appui aux aidants.



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap